

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

---

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS257

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 51, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant les conséquences de la fusion de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et de la Haute Autorité de santé, tant sur les personnels que sur la qualité des pratiques aux côtés des personnes accueillies et accompagnées.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Les missions bien spécifiques des personnels, ainsi que les enjeux sociaux bien particuliers nécessitent que cette fusion soit suivie avec soin.